

PRIME COVID

Le lundi 8 juin 2020, une réunion audio s'est déroulée sur le projet d'instruction ministérielle concernant le versement de la **prime COVID 19**, comme le prévoit le décret 2020-570 du 14 mai 2020.

Notre syndicat FO a obtenu gain de cause !! (réf tract du 4 mai)

Le budget dédié à cette prime exceptionnelle ne sera pas comme initialement prévu sur le budget du CIA de fin d'année, mais sur un budget propre issu du programme 216 et 354.

PRIME COVID



7% d'agents à 1 000 €

4% d'agents à 660 €

4% d'agents à 330 €



15% des personnels du ministère percevront cette prime

Les critères :

- ⇒ Être fonctionnaire, contractuel, directeur (adjoint) de DDI, sous-préfet
- ⇒ Avoir eu un surcroît de travail pendant cette période de crise sanitaire
- ⇒ Être proposé par son supérieur hiérarchique
- ⇒ Être en Présentiel ou en télétravail

Chaque bénéficiaire recevra une notification courant AOUT 2020 pour un versement sur la paie à la fin de ce mois.



FO PREFECTURES ET DES SERVICES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR a indiqué que le prorata du temps partiel ne doit pas s'appliquer.

Pour notre syndicat, le taux de 15% de bénéficiaires est faible face au nombre de collègues qui ont participé au Plan de Continuité d'Activité PCA de leur service.

FO a réclamé la présentation d'un bilan de la répartition de la prime COVID au sein de chaque CT, au niveau local et national.

Pour notre syndicat, TOUS les collègues administratifs, techniques et sociaux doivent être récompensés.

